

Elections des représentants du personnel 2022

Procédure de réclamation à destination des agents pour inscription sur les listes électorales

L'élection des représentants du personnel

- aux Commissions Administratives Paritaires (CAP)
- et/ou à la Commission Consultative Paritaire (CCP)
- et au Comité Social Territoriale départemental (CST)

se déroulera en ligne du :

Vendredi 02 décembre 2022 - 16h30 au jeudi 08 décembre 2022 - 15h30

La liste électorale établie pour chaque scrutin peut être consultée au siège du Centre de Gestion, Eleusis 2, 1 rue Pierre et Marie Curie à PLERIN.

Les électeurs de la collectivité sont invités à consulter l'extrait des listes électorales affichées à
(lieu d'affichage à préciser)

Les réclamations aux fins d'inscriptions ou de radiations **doivent parvenir** :

au plus tard le Jeudi 13 octobre 2022 auprès de

Monsieur le Président du Centre de Gestion
Service « Instances-Carières-Retraite »
Eleusis 2
1 rue Pierre et Marie Curie – B.P. 417
22194 PLERIN CEDEX

electionsprofessionnelles2022@cdg22.fr

02.96.58.24.84

Chaque demande devra notamment préciser :

- Le nom de naissance, le prénom et le nom marital de l'intéressé
- Sa date de naissance
- Son grade
- Sa qualité (stagiaire, titulaire, contractuel...)
- Son adresse personnelle complète

et devra être adressée **accompagnée des pièces justificatives** (arrêté de nomination, contrat ...)

Le Président du CDG rendra une décision motivée dans le délai de 3 jours ouvrés

Protection des données personnelles :

Afin d'organiser les élections professionnelles et les différents scrutins, le service Instances carrières retraites du CDG22 a collecté les données personnelles vous concernant auprès de votre employeur, conformément aux textes réglementaires applicables. Les données personnelles vous concernant font l'objet d'un traitement par le service Instances carrières retraites du CDG22 dans les conditions indiquées dans la note d'information affichée par votre employeur avec les listes électorales. Celle-ci est accessible sur le site du centre de gestion page élections professionnelles à partir du 3 octobre 2022 à https://www.cdg22.fr/jcms/ppintra_7776/fr/elections-professionnelles

Vous disposez, à l'égard du service Instances carrières retraites du CDG22, des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, au traitement de vos données. Ces droits sont applicables à cette adresse, où vous pourrez joindre le délégué à la protection des données du CDG22, dpd.interne@cdg22.fr, sur place au CDG22 ou par voie postale auprès du CDG22.